



GARDERIE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À RETOURNER EN MAIRIE IMPERATIVEMENT
AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2026

Année scolaire : 2026-2027

Niveau :

Classe :

1- ÉLÈVE

Nom de famille : Nom d'usage : Sexe : F ☐ M ☐
Prénom(s) : / /
Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance (commune et département) :
Adresse :
Code postal : Commune :

2- RESPONSABLES LÉGAUX

Parent 1 :

Situation familiale * :

Autorité Parentale : Oui ☐ Non ☐

Adresse: (si différente de celle de l'élève)

Code postal: Commune:

Tél** : Domicile: Portable: Travail:

E-mail** :

Nom de jeune fille:

Nom d'usage :

Prénom :

Parent 2 :

Situation familiale * :

Autorité Parentale : Oui ☐ Non ☐

Adresse: (si différente de celle de l'élève)

Code postal: Commune:

Tél** : Domicile: Portable: Travail:

E-mail** :

Nom de jeune fille:

Nom d'usage :

Prénom :

Autre responsable (personne physique ou morale)

Organisme: Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant : Autorité Parentale : Oui ☐ Non ☐

Adresse:

Code postal: Commune:

Tél** : Domicile : Portable: Travail:

E-mail** :

* Célibataire-Marié(e)-Veuf(ve)- Divorcé(e) -Séparé(e)-Concubin(e)-Pacsé(e)

**Merci de renseigner un numéro de téléphone ET une adresse e-mail.

3- GARDERIE / CANTINE (Projet d'Accueil Individualisé)

Garderie du matin : Oui ☐ Non ☐

Garderie du soir : Oui ☐ Non ☐

La présence en garderie est facturée à la demi-heure, selon votre quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF	TARIF DU QUART D'HEURE (18H30-18H45)
La demi-heure QF 1 (QF < 399 €)	0,55 €	0.27
La demi-heure QF 2 (400 € < QF < 649 €)	0,95 €	0.47
La demi-heure QF 3 (650 € < QF < 799 €)	1,00 €	0.50
La demi-heure QF 4 (800 € < QF < 999 €)	1,05 €	0.52
La demi-heure QF 5 (1 000 € < QF < 1199 €)	1,10 €	0.55
La demi-heure QF 6 (1 200 € < QF < 1 399 €)	1,15 €	0.57
La demi-heure QF 7 (QF > 1 400 €)	1,20 €	0.60
Pause méridienne des élèves ayant un PAI et dont la famille fournit le repas	1,00 €	/

L'unité de facturation est la demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

Si 3 enfants d'une même famille sont présents en même temps à la garderie, l'1 des 3 est accueilli gratuitement.

À fournir : un justificatif de quotient familial (sur le site de la CAF ou de la MSA) pour l'année civile en cours.

! Le quotient familial étant recalculé à chaque début d'année, il faudra nous transmettre un nouveau justificatif dès le mois de janvier 2027. Sans cela, nous serons dans l'obligation de vous facturer les frais de garderie au taux le plus élevé, c'est-à-dire au tarif de la tranche QF7.

4- REGLEMENT DES FACTURES

À la fin de chaque période scolaire, vous recevez un Avis de sommes à payer de la part du Trésor Public. Vous avez la possibilité de payer soit par chèque, soit par PayFip, soit par prélèvement automatique.

Pour les familles qui choisissent le prélèvement automatique, veuillez impérativement nous retourner cette fiche accompagnée d'un **RIB**.

Prélèvement automatique : Oui ☐ Non ☐

Pour toute question concernant la facturation garderie : secretariat@logonna-daoulas.bzh

Document à retourner avant le 25 septembre en mairie

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.